

2 octobre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">IPSOS (Eurolist)</p>

Par courrier du 1^{er} octobre 2007, les sociétés FMR Corp. (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 27 septembre 2007, par suite d'une cession d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IPSOS et détenir 521 453 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 1,53% du capital et 1,18% des droits de vote de cette société (1).

Par ailleurs, FMR Corp. précise qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

(1) Sur la base d'un capital composé de 34 162 173 actions représentant 44 158 648 droits de vote.